



MAIRIE
DE
VILLEDIEU

84110

Téléphone : 04.90.28.92.50

Télécopie : 04.90.28.96.82

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 14 OCTOBRE 2010

Étaient présents : Yves Tardieu, maire ; Pierre Arnaud, premier adjoint ; Philippe de Moustier, troisième adjoint ; Roland Fontana ; Caroline Lefèvre ; Jean-Laurent Macabet ; Guillaume Portugues ; Majo Raffin, quatrième adjointe ; Olivier Sac.

Étaient excusés : Valéry Barbato ayant donné procuration à Roland Fontana ; Nadine Bernard ayant donné procuration à Yves Tardieu ; Sandrine Blanc, deuxième adjointe ayant donné procuration à Guillaume Portugues ; Armelle Dénéréz ; Jean Marie Dusuzeau ; Aurélie Monteil.

Yves Tardieu est nommée secrétaire de séance.

Séance ouverte à 20 h 55.

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE

II. CHOIX DE L'EQUIPE POUR LE PROJET DE LA RUE DES ECOLES ET DE LA RUE DES ESPERANTS

III. AUGMENTATION DE LA TLE

IV. INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

V. DELIBERATION POUR LE PPRI

VI. MODIFICATION DU TRACE DU CHEMIN DE VILLEDIEU A BUISSON

VII. QUESTIONS DIVERSES

1. Rapport d'activités de la Copavo
2. Levée du droit de préemption urbain
3. Accueil d'une stagiaire à l'école
4. Collecte des peintures inutilisées
5. Permis de construire
6. Syndicat RAO
7. Situation des employés
8. Achat informatique mairie
9. Agenda

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE

Le maire donne lecture du procès verbal de la séance du 9 septembre 2010. Les termes en sont approuvés à l'unanimité.

II. CHOIX DE L'EQUIPE POUR LE PROJET DE LA RUE DES ECOLES ET DE LA RUE DES ESPERANTS

Le maire rappelle au conseil que le projet de réaménagement de la rue des Ecoles et de la rue des Espérants était inscrit dans le programme d'aménagement solidaire puisque l'étude est financée à 80 % par la Région. Depuis les discussions ont évolué et la commission urbanisme a travaillé sur le projet qui concerne la rue des Ecoles et la rue des Espérants, des WC à la Poste. Un cahier des charges a été rédigé et un appel d'offre pour une étude a été lancé en juin. 8 offres sont parvenues et les 4 candidats sélectionnés pour leur pertinence ont été auditionnés par les membres de la commission urbanisme. Lors de cette audition, il était demandé à chaque prétendant de préparer une esquisse et de baisser leur prix qui était supérieur à ce qui avait été inscrit au PAS. Sur les 4 candidats, un s'est désisté, un est venu sans esquisse, un a été empêché et l'audition s'est faite par téléphone. La meilleure proposition étant celle de Sébastien Braun et Olivier Werner pour un montant de 13 156 € TTC, il convient de prendre une délibération pour la signature du marché. Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce choix.

Le maire précise que l'étude doit être rendue en décembre 2010 pour que le conseil municipal l'approuve et que les marchés de maîtrise d'œuvre soient lancés en début d'année 2011. Les travaux, financés à hauteur de 50 % dont au moins 25 000 € de la Région, doivent commencer avant le 1^{er} septembre 2011 pour ne pas perdre les subventions. Philippe de Moustier précise qu'il s'agit du projet principal de 2011 et que toutes les subventions accordées accompagneront son financement (43 300 € de contractualisation pouvant être doublés).

III. AUGMENTATION DE LA TLE

La taxe locale d'équipement est payée par toutes personnes se voyant un permis de construire ou une déclaration préalable (selon le projet concerné) accordé. Certaines constructions sont exclues et il existe des cas d'exonération. La catégorie de la construction fixe l'assiette qui permet de définir une « valeur forfaitaire » servant dans la formule de calcul qui est la suivante : valeur forfaitaire x SHON x taux fixé par la commune (entre 1 % et 5 %). A Villedieu le taux de la TLE est de 2 % actuellement.

Le maire présente au conseil une synthèse des calculs de la TLE sur certains permis de construire accordés en 2008 et 2009 et projette les montants avec une augmentation à 3 %, 4 % et 5 %. Ces sommes, reversées à la commune, permettent de financer d'autres travaux. Le maire rappelle que la commune a besoin de ressources, qu'elle a du augmenter les impôts et devra le faire encore. Il demande au conseil de réfléchir sur une augmentation possible de cette taxe qui reste aléatoire car si il n'y a pas de permis, la commune ne perçoit rien. Il ajoute qu'avec la création du nouveau quartier cela permettrait d'avoir des ressources importantes pour l'équilibre financier du projet.

La décision sera prise au conseil municipal du mois de novembre.

IV. INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

Comme chaque année, Mme Blas, receveur municipal de la Trésorerie de Vaison la Romaine a envoyé le calcul de ses honoraires. Il s'agit d'une moyenne des dépenses de la commune sur les trois dernières années. La somme demandée pour 2010 s'élève à 433,50 € brut. Le maire demande au conseil de se prononcer. A 9 voix pour et 3 abstentions (Philippe de Moustier, Jean-Laurent Macabet et Olivier Sac), le conseil décide d'allouer l'indemnité à Mme Blas.

V. DELIBERATION POUR LE PPRI

Le maire rappelle le dossier de projet du plan de prévention des risques naturels d'inondations du bassin versant de l'Aygues, de la Meyne et du Rieu présenté lors du conseil municipal du 9 septembre dernier. Il convient de prendre une délibération pour l'approuver ou non. A l'unanimité, le conseil municipal approuve le dossier de projet du PPRI.

VI. MODIFICATION DU TRACE DU CHEMIN DE VILLEDIEU A BUISSON

Il s'agit du chemin qui part du bas du cimetière et sort sur la RD 94, route de Vaison la Romaine. Une partie de ce chemin n'est plus carrossable ni praticable. Le maire a été sollicité par Frédéric Serret car ce chemin permet d'accéder à ses terres. Ce dernier propose à la commune de faire un échange de parcelle et de créer un autre débouché sur la RD 94, moins dangereux que celui qui existe. Yves Tardieu et Jean-Laurent Macabet sont allés voir. Pour cet échange, il faut l'accord préalable de l'agence routière de Vaison la Romaine, faire borner la modification du tracé par un géomètre, lancer une enquête publique car il s'agit d'un chemin communal, demander une déclaration d'intention de commencement de travaux à France Telecom car il y a des ouvrages enterrés à cet endroit, et enfin passer les actes notariés nécessaires.

Une discussion s'ouvre au sein du conseil qui précise justement que cette solution ne permet pas de déboucher le chemin actuel puisqu'une partie reste impraticable. Le conseil souligne également le coût qu'engendreraient ces travaux. Le maire explique que Frédéric Serret serait près à faire les travaux à ses frais si la commune règle les honoraires du géomètre et les actes notariés la concernant.

Après discussion, le conseil municipal déclare à l'unanimité ne pas avoir d'objection à la modification du tracé de ce chemin à condition que les deux accès soient créés par Frédéric Serret, en contre partie de quoi, la commune prendra à sa charge les frais de géomètre et les actes notariés.

VII. QUESTIONS DIVERSES

1. Rapport d'activités de la Copavo

Le maire projette à l'assemblée le rapport d'activités 2009 de la communauté de communes du pays Vaison Ventoux. Les faits les plus marquants étant l'intégration des trois communes de la Vallée du Toulourenc, Brantes, Savoillans et Saint Léger du Ventoux qui a occasionné le changement de nom et de logo de la communauté de communes.

Ce rapport d'activités présente chaque service avec ce qui a été accompli en 2009 et les projets pour les années à venir.

Il est consultable sur le site internet de la copavo et en mairie.

2. Levée du droit de préemption urbain

Le maire informe le conseil municipal qu'il a levé le droit de préemption urbain sur la maison de M. et Mme Hauguel.

3. Accueil d'une stagiaire à l'école

Le maire explique au conseil qu'il a été sollicité pour l'accueil à l'école maternelle d'une jeune fille de 20 ans préparant un CAP petite enfance en alternance.

Il faut au préalable l'accord de la directrice de l'école et de l'instituteur remplaçant la titulaire du poste déchargée à 100 %.

Le maire précise que le stage sera sûrement rémunéré, la famille doit fournir des éléments complémentaires à la prise de décision.

4. Collecte des peintures inutilisées

La commission environnement de la Copavo a proposé, pour les peintures inutilisées, la même chose que pour les pesticides. Le camion de collecte sera sur la place de la Libération vendredi 22 octobre de 17 heures à 19 heures.

5. Permis de construire

Le maire informe le conseil municipal que cet été un permis de construire a été accordé, par la direction départementale des territoires et la mairie, à Caroline Nancy pour la réhabilitation de la petite maison située à la Gardette Est, proche du cimetière.

Cet arrêté a été rejeté par la préfecture sur le motif qu'il s'agit d'une création d'habitation et non d'une réhabilitation d'un logement existant puisque selon elle le bâtiment s'apparente plus à un cabanon de vigne qu'à une maison. La préfecture s'appuie aussi sur une erreur de calcul de la surface hors œuvre nette. Pour ces raisons et après discussions avec Caroline Nancy, le permis de construire a été retiré.

Caroline Nancy redéposera un projet en conformité avec les prescriptions de la préfecture.

6. Syndicat RAO

Suite au décès du président, Guy Penne, cet été, les élections du nouveau président du syndicat ont eu lieu mercredi 13 octobre 2010. C'est Pierre Meffre qui a été élu.

7. Situation des employés

Aimé Zammit prolonge son congé maladie de 15 jours en 15 jours pour « dépression réactionnelle ». Il est passé en demi traitement depuis le 27 juin 2010. Il est remplacé ponctuellement quelques jours par semaines par Alain Jean, Christophe Fallotin ou Grégory Spengler.

Le maire a rencontré le directeur du centre de gestion de Vaucluse pour évaluer la situation et les possibilités s'offrant à la commune. Une expertise peut être demandée par la commune à un médecin psychiatre mais en sachant qu'il suit très souvent l'avis du médecin traitant. La commune peut également saisir le comité médical départemental qui pourra prendre plusieurs décisions. Tout d'abord il peut décider de réformer l'employé ; il peut le placer en longue maladie (l'agent est payé par la commune qui se fait rembourser par l'assurance communale) et à terme l'agent reprend son poste ; il peut passer l'agent en mi-temps thérapeutiques après 6 mois d'arrêt maladie consécutifs ; et enfin, demander à l'agent de reprendre son poste car il n'est pas malade.

Le maire a l'impression qu'Aimé Zammit ne veut plus travailler à Villedieu et que ces solutions ne sont pas adaptées. Il ajoute que sur sa feuille de notation, Aimé Zammit a souhaité vouloir être muté, un courrier lui a été fait lui précisant que c'est à lui de demander sa mutation et de trouver un autre poste.

8. Achat informatique mairie

Le maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de changer au moins un des deux ordinateurs du secrétariat et de mettre à jour les logiciels de comptabilité, paye et état civil.

Un devis a été demandé pour deux ordinateurs mais il est proposé la suite office familiale que la mairie ne peut pas utiliser.

Le devis reçu pour la mise à jour des logiciels ne correspond pas à la demande. Le secrétariat va revoir ces devis.

9. Agenda

Samedi 16 octobre à 9 h : commission urbanisme, visite du bar et réflexion sur un projet

Samedi 16 octobre à 11 h : réunion pour la préparation du réveillon

Jeudi 21 octobre : festival des soupes à Villedieu (mairie, cdf)

Mercredi 10 novembre : festival Après les vendanges (mairie, Gazette)

Jeudi 11 novembre : cérémonie et apéritif (mairie)

Samedi 13 novembre : repas des bénévoles et des nouveaux Villadéens (mairie, cdf)

Samedi 20 novembre : loto de l'Amicale

Vendredi 26 novembre : assemblée générale de La Gazette

Dimanche 28 novembre : marché de Noël (La Ramade)

Vendredi 3 décembre ?? : réunion publique

Dimanche 12 décembre : repas du club des Aînés

Jeudi 16 décembre : conseil municipal

Dimanche 19 décembre : loto du club des Aînés

Vendredi 31 décembre : réveillon (cdf)

Vendredi 7 janvier : vœux de la municipalité

Lundi 10 janvier : assemblée générale de la Confrérie

Samedi 29 janvier : loto de La Gazette

Jeudi 3 février : assemblée générale du club des Aînés

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 05.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 25 novembre à 20 heures 30.